EPCI DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ASSEMBLEE GENERALE DU 08 MARS 2010
A BAGNEUX

Délégués présents ;.Joel BAUDY, Francis MOUCHETTE, Christian DAYNAC, Maurice MARTIN , Claude BLAIN , Vincent FERRY, Laurence RATZ, Hubert CAREL , Christian DESIAGE, Franck MAIREL ,Pascal CHRISTOPHE , Denis THOMASSIN , François POVILLON, Jean Paul NOUE , Jean-Louis OLAIZOLA, Maurice SIMONIN, Vincent GUILLEMIN, Gislhaine JOLY ,Annie FLORENTIN, Michel HENRION, Bernard SAUCY, Sonia HUMBLOT, Andrée ROUYER, Daniel THOMASSIN, Jean MARCHAND, Norbert VAUGENOT, Christophe BLANZIN, Jean Pierre ARFEUIL, Brigitte OSTER, Stéphane PULTIER, Denis KIEFFER, Brigitte VAGNER, Régis BARBIER, Denis HOLWECK, Patrick CROSNIER, Jean Pierre CALLAIS, Patrick PAQUIER, Guy CHAMPOUGNY, Véronique LAGORCEIX, Daniel VATTANT, Philippe PARMENTIER, Jean François DEZAVELLE, Suzanne FRIGAND, Jean-Yves ROBERT, Francis VALLANCE, Patrick POTTS, Ghislaine CRUNCHANT, Dominique HENRY, Philippe WAGNER, Philippe VERMION, Jacky THOMAS, Claude HUBERT, José FAYS, Jean-Claude DELCROIX, Claude DELOFFRE, Renée ROGER, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Michel COLLIN, Christian FRANCE , Michel COLIN, Jean BRUST, Pascal PIERSON, Michel RIDORET, Matthieu METAYER

Etaient également présents : Yves LECLERC, Michel JEANDEL, Bruno MULLER, Daniel BORACE, Jean-Yves LAINE, Olivier DITSH , ,Marie BOTTE,Gérard MOUCHETTE, Michel DINET, Gérard CAREL, Marie Josée ANDRE, Michel COLAS**,** Claude BARBIER , Josiane PIERROT, Agnès MARCHAND, Marie Pascale VENAMBRE, Jacques PIEROT, Christian DESIAGE, Sylvie FREYERMEH , François BRACKE, Marie Andrée REGAD, Jean Louis CLAUDON, ROUSSEAU Audrey, Julien BRAUD, , Christiane VIRION, Denis RICHER, Anne CAVADINI-BARBIER, Catherine MOUCHETTE,
Xavier LOPPINET, Dominique PERSONENI, Bernadette MARTIN, Morgan BESHEREL, Jérémy LEDIG, Nathalie MAROLLE, Pascaline GOUERY, Fédérique MANGIN, Lionel GUINGRICH, Aline ZANDER.

Etaient Excusés : Gilles CARETTI, Jean Pierre ORLY, Jean COLIN, Fabien STEIN, Elsa PARIS, Arnaud GOIN , Philippe DIDELOT, Alain GODARD, Marie Aline BONAVENTURE, Monsieur le Sous Préfet de TOUL, Monsieur le Sous Préfet de Neufchateau, Yves SCHULTZ

Secrétaire de séance : Patrick CROSNIER

I – PRESENTATION D'UN LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE

Le représentant d'une entreprise spécialisée dans les Systèmes d'Information Géographique est venu faire une démonstration d'un logiciel de cartographie : GEOGRAPHIX permettant d'avoir un outil performant pour l'analyse du territoire. Cet outil a été présenté lors dernier Congrès Des Maires. Il s'agit de lancer la réflexion sur un service aux communes qui pourrait à terme se développer, notamment lié au droit du sol. Préalablement, les communes doivent numériser leur cadastre.
Cet outil paraît très pointu et un travail de partenariat avec la direction départementale des territoires (ex DDE) et le SCOT Sud Meurthe et Mosellan devra être engagé en amont.

II- PRESENTATION DE LA CHARTE DE TERRITOIRE

Distribution de la charte de territoire

III- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Support Power Point pour la présentation

IV- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT

Après présentation et lecture par Monsieur Philippe PARMENTIER, Vice-Président, le compte administratif 2009, le compte de gestion 2009 et l'affectation du résultat à la section investissement ont été soumis au vote à bulletin secret et adoptés par le conseil communautaire.

Résultat de l'exercice

FONCTIONNEMENT	Dépenses	6 546 383. 13 €
	Recettes	7 267 087. 88 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	4 058 814. 85 €
	Recettes	4 528 726. 61 €
Résultat de l'exercice :		1 190 616.51 €

Situation au 31 décembre 2009 – compte de gestion – selon tableau récapitulatif en annexe

Déficit d'investissement	145 010. 28 €
Excédent de fonctionnement	720 704.75 €
Excédent de clôture	575 694.47 € (hors restes à réaliser)

Affectation du Résultat au compte 1068 : 145 010.28 €

Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 64

Pour le Compte Administratif 2009:

OUI = 56 voix NON =3 voix Abstention = 5 voix

Pour l'affectation du résultat à la section d'investissement

OUI : 57 voix NON : 3 voix Abstention: 4 Voix

V- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Il s'agit de présenter les orientations budgétaires pour l'exercice 2010 :

LE FONCTIONNEMENT

1- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

* 1ère PROPOSITION / INFORMATION: considérant la réforme de la Taxe professionnelle, maintien des taux « ménages » : taxe habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti et application des obligations réglementaires et législatives pour le taux « relais ». Ces votes interviendront au prochain conseil communautaire dès lors que les bases seront connues et les orientations plus encadrées.

* 2ème PROPOSITION / INFORMATION: maintien de la dotation de solidarité versée aux communes pour 2010 (même montant). La dotation de compensation sera également maintenue.

*3ème PROPOSITION : La TEOM

La réforme de la taxe professionnelle est sans incidence sur la taxe d'enlèvement des ordures

La TEOM 2009 est de 12.88 %, et considérant l'augmentation de la TGAP pour 2010, qui passe de 13 à 17 €/tonne :

2 hypothèses :

a) soit on répercute l'augmentation de la TGAP , on passe de 12.88% à 13.078%, soit 14 240 € de recettes supplémentaires, en comprenant l'augmentation forfaitaire des bases (estimation de 1.2 %).

b) soit on maintient une TEOM à 12.88 % et pas d'incidence pour les usagers.*

Après débat, c'est la seconde solution qui a été retenue

2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

* 4ème PROPOSITION / INFORMATION: inscription budgétaire pour une étude financière et fiscale.

* 5ème PROPOSITION / INFORMATION: inscription budgétaire pour un audit énergétique et une étude sur la chaufferie collective.

LA MASSE SALARIALE :

Pour information :

Nombre de personnes ayant reçu une fiche de paie en 2009 *(source DADSU*) : 60 pour 33 ETP (y compris équipe insertion)

Pour 2010

L'évolution de la structure est à prendre en compte, notamment le développement des services aux communes :

- Inscription des deux postes créés pour le service technique intercommunal en complément du chantier d'insertion : 2 agents techniques à temps plein en catégorie adjoints techniques 1ère ou 2ème classe.

- Création d'un service "conseil aux communes":

Afin de répondre à une attente forte des communes, en matière de conseils relatifs à la création ou la réhabilitation d'immeubles, le conseil communautaire a validé en 2009, l'embauche d'un cadre : Dominique Personéni.

Ce service apporté aux communes, se décompose en plusieurs missions :

- Participation aux réunions d'élaboration de votre projet.
- Rédaction de documents de travail, comprenant des schémas d'aménagement et une réflexion globale du projet dans son environnement.
- Réalisation d'une étude de faisabilité comprenant, un volet foncier avec les relevés et les schémas d'aménagement, un volet financier avec l'estimation prévisionnelle des travaux et en cas d'opérations locatives une étude de financement et d'amortissement.
- Elaboration de programme de travaux permettant d'élaborer un cadrage technique et financier pour lancer les consultations auprès des maîtres d'œuvres.

Les documents réalisés sont des études de faisabilité ou de programmation, et non pas des documents d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour la réalisation des travaux.

Cette mission d'assistance conseil est un nouveau service aux communes apporté par la Communauté de Communes, elle n'est pas facturée. Elle s'achève dès l'intervention d'un professionnel.

L'instruction des autorisations d'urbanisme :

En 2010, la réflexion s'amorce pour mieux cadrer cette nouvelle mission :

- état des lieux, recensement des documents de planification, estimation des documents instruits par la DDE (complexité, nature…)
- formation des personnels et des élus sur la réforme du permis de construire de 2007
- acquisition d'un logiciel de base pour un coût modique permettant la consultation du cadastre. Le coût du logiciel est de 1930€ HT pour l'EPCI

Dans un 2ème temps, pour 2011, en fonction de l'analyse des besoins et du positionnement de la Direction Départementale des Territoires, le service pourrait se spécialiser sur l'instruction des dossiers d'urbanisme :

- évolution des statuts pour mentionner le service aux communes : pas de compétences transférées. Des conventions seront passées avec les communes pour une délégation de signature (et non un transfert) et adaptées à chaque commune.
- appui et intervention uniquement pour les communes disposant d'un document de d'urbanisme (d'où l'importance d'identifier en amont les documents d'urbanisme des communes membres)
- un logiciel de SIG pourrait être acheté en partenariat éventuellement avec d'autres collectivités. Le coût d'investissement et les mises à jour sont évaluées à 43 000 € (numérisation du cadastre) +15 817€ (SIG) soit 58 817 € + 2000 € de mise à jour.

Cet investissement nécessitera une réflexion plus approfondie sur les frais de fonctionnement du service, charges de personnel, formations, déplacements, télécommunication...; si ce service se développe, à terme, 2 temps plein (catégorie A-B) devront être affectés à l'instruction du droit des sols et complèteront le conseil aux communes, un mi temps pour le secrétariat (agent catégorie C).

Dans un troisième temps, un appui juridique devra être nécessaire pour les questions relevant du contentieux. Le droit de la propriété, le droit des sols sont des domaines juridiques très pointus et nécessitent un accompagnement juridique pour éviter le contentieux devant le tribunal administratif. Ce poste peut être externalisé ou mutualisé pour limiter l'augmentation de la masse salariale.

Des postes qui arrivent à terme:

- Le poste d'animateur lecture (poste de contractuel 1 an) : fin de contrat en mai 2010. **Il est proposé de recruter** pour un contrat d'un an et de mutualiser le poste avec la communauté de communes de Moselle et Madon en 2011.

- Fermeture du poste de rédacteur chef et transformation en poste d'attaché territorial
- Le poste d'ambassadeur du tri / multimédia/ communication arrive à échéance le 17.06.2010 et devra faire l'objet d'une relance de procédure. Proposition de maintien du poste.

Evolution de carrières

- Les concours et examens :

  2 agents ont réussi les examens professionnels (Technicien Chef et Rédacteur Territorial).

- 3 stagiaires de l'enseignement ou stagiaires de moins de 3 mois recrutés sur 2010 :
- Le fonctionnement de la pépinière : poste en insertion à prévoir pour le secrétariat.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

-Domaine économique :

✓ La pépinière d'entreprise :.

* 6ème PROPOSITION / INFORMATION: inscription budgétaire pour poursuivre le programme.

✓ Le site de DAUM : en 2009, l'EPCI a acquis le site DAUM dont deux logements (9 et 11 de la cristallerie), 3 hangars de stockage, deux d'entre eux ont été revendus à la commune de Vannes le Châtel et un au CERFAV. L'ancienne Maison de Maître est propriété de l'entreprise, cette dernière souhaite que la communauté de communes la réhabilite afin d'y installer les locaux administratifs. Les bureaux actuels ne sont plus aux normes et sont amiantés. Un courrier a été envoyé à l'entreprise pour mieux connaître ses ambitions et son programme de développement.

Le montage juridique et le programme d'investissement devront être affinés au cours de l'année 201O.

* 7ème PROPOSITION / INFORMATION: inscription budgétaire pour des frais de maîtrise d'œuvre et des frais de conseils juridiques.

✓ ZAC la SARRAZINIERE
En parallèle avec la fin des études, rémunération SAFER sur la prospection et sur la mise en réserve des terrains (délibération du 17.12.2009) :
Opération d'acquisition à prévoir pour avoir la maîtrise du foncier, études de sol, études d'aménagement.
La réflexion qui s'engage avec la communauté de communes du Toulois et le Pays Terres de Lorraine sur la zone « supra communautaire » de Domgermain (friches militaires) va obliger l'EPCI à se positionner sur les zones d'intérêt économique.

* 8ème PROPOSITION / INFORMATION : outre l'acquisition de la réserve foncière, finalisation des études sur 2010.

- Moyens généraux :

✓ BUREAUX EPCI
Le Conseil Communautaire du 20.01.2010 a validé le projet d'extension des locaux de l'EPCI .Un financement de la DGE est sollicité.

Coût prévisionnel qui s'élève à :	416 965.00 € HT
Acquisition du terrain	5 000.00 €
Soit au total	421 965.00 € HT

Une autre hypothèse est envisagée, il s'agit de la création d'un nouveau bâtiment sur un terrain à acquérir. Le coût prévisionnel de l'opération n'est pas chiffré. En fonction du coût des travaux et des conditions d'acquisition, un choix définitif devra être rendu. Toutefois, la construction d'un bâtiment neuf paraît difficile actuellement, sauf si on parvient à mutualiser cette construction avec d'autres structures et en particulier la mairie de Colombey.

* 9me PROPOSITION / INFORMATION: inscription budgétaire pour des frais de maîtrise d'œuvre et l'acquisition de terrains.

✓ MATERIEL TECHNIQUE
Considérant le développement du service technique, du matériel est à prévoir, notamment un véhicule utilitaire, du matériel technique portatif.

* 10ème PROPOSITION / INFORMATION: inscription budgétaire sur un programme d'investissement de matériel technique .

- Environnement

✓ Berges de la Moselle _ opération pour compte de tiers
Suite au chiffrage du bureau d'études EGIS EAU, la solution de confortement s'élève à 1809 448 € HT €.
Coût total de l'opération :1 809 448 € HT

Les demandes de financement ont été sollicitées auprès des différents institutionnels.

* 11ème PROPOSITION/INFORMATION : inscription d'une participation de la communauté de communes d'un montant de 50 000€ maximum afin de finaliser le plan de financement.

- Habitat :

- ✓ Logement 9 rue de la cristallerie à Allamps – Site DAUM
- ✓ Logement 11 rue de la cristallerie – Site DAUM
- ✓ Logt 24 Grande Rue à Gibeaumeix

* 12ème PROPOSITION/INFORMATION : inscription d'une ligne budgétaire pour un programme de rénovation de parc locatif.

- ✓ Maison de Tramont st André

* 13ème PROPOSITION/INFORMATION : en fonction des disponibilités financières, inscription d'une ligne budgétaire pour l'acquisition du bien.

-Base de Loisirs de Favières :

Poursuite des investissements programmés en 2009, afin d'améliorer l'accueil des touristes (parking, signalétique, aire de pique nique). Des investissements complémentaires sont prévus dans le plan de développement, notamment l'aménagement d'un terrain de sport (volley et pétanque). La réflexion concernant la restructuration de la Maison du Lac se poursuit, des demandes de financement seront lancées pour 2010.

Assec et projet de restauration de l'étang de pêche de la Base de Loisirs de Favières

Etudes Ruisseau en amont : convention de mandat avec la commune = 5500 € (50% Agence de l'Eau et CG 54 pour 30% avec travaux).

Etudes Restauration étangs baignade et pêche = 3000 € (financement avec l'agence de l'eau pour 50%)

* 14ème PROPOSITION/INFORMATION: poursuite du programme d'investissement 2009/2010 , frais d'ingénierie pour le projet de restructuration de la Maison du Lac et création d'hébergements. Proposition de lancer les études d'entretien du cours d'eau amont et de l'étang.

- La Maison des Artisans Créateurs (MAC)

-Programme d'investissement

Le programme d'investissement 2009 n'a pas été réalisé, il est proposé de reconduire les projets pour 2010, d'un montant de 50 000 €, 80 % de financements publics sont sollicités.

* 15ème PROPOSITION /INFORMATION : proposition de reconduire le programme d'investissement sur 2010.

LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE :

Suite à la fin du bail par anticipation entre la commune, l'EPCI et la gendarmerie, le capital restant des emprunts fera l'objet d'une inscription pour un remboursement anticipé.

502 000 € d'indemnités de rupture du bail à construction seront inscrits au budget.

Les loyers sont perçus par la commune à partir du 1er janvier 2010.

* 16ème PROPOSITION/INFORMATION : inscription budgétaire pour le remboursement anticipé des emprunts.

VI- VOTE DE LA TEOM 2010

Le budget détaillé des déchets ménagers 2010 a été présenté aux élus communautaires, tel que la commission déchets ménagers l'a validé. Le Président propose deux options pour le vote de la TEOM 2010 :

1er) une augmentation de la TEOM du montant de la TGAP : soit 13,07%

2ème) un maintien de la TEOM à 12, 88% (même taux qu'en 2009)

Résultat du vote à bulletin secret : 64 votants

TEOM à 12,88 % OUI : 48 voix

TEOM à 13, 07 % OUI : 14 voix

ABSENTION : 2 voix

Le conseil communautaire, après le vote et après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2010 à **12.88 %**

Inscription budgétaire au compte 7331.

VII- VOTE SUR LE NOUVEAU PERIMETRE DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

Dans le cadre du projet de la présentation d'une nouvelle Zone de Développement Eolien, les membres du Conseil Communautaires sont amenés à se prononcer à nouveau sur deux éléments du dossier :

1 - le nouveau périmètre : le vice-Président rappelle la démarche entreprise par la Communauté de Communes depuis 2007 et le refus de la Zone de Développement Eolien par les Préfets de Meurthe et Moselle et des Vosges en décembre 2009. Il informe que les élus concernés par cette démarche ont été associés et ont accepté par validation de principe d'intégrer le périmètre.

Les communes sont les suivantes :

- Aboncourt
- Grimonviller

Il ajoute que les deux communes vosgiennes (hors du périmètre de la Communauté de Communes) Chef-Haut et Repel sont toujours associées au projet.

Ces validations de principe ont permis à la Communauté de Communes de présenter un nouveau périmètre prenant en compte les recommandations de l'Arrêté Interpréfectoral du 02 décembre 2010. Ce projet devra être officialisé par une délibération en Conseil Municipal pour chaque commune d'accueil.

2 - la puissance minimale et maximale du futur parc éolien :
Le vice-Président précise que la puissance proposée émane du groupe de réflexion éolien composé des élus concernés. La fourchette de puissance présentée s'articule entre 6 MW (au minimum) et 23,1 MW (au maximum).

Les nouvelles caractéristiques générales du projet :
Communes d'accueil **: 4**
Au sein de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois :
Aboncourt et Grimonviller.
Au sein de la Communauté de Communes du Xaintois :
Chef Haut et Repel.

Fourchette de puissance :
Puissance minimale : 6MW
Puissance maximale : 23,1 MW

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, moins une abstention

VALIDE le nouveau projet de création d'une Zone de développement de l'éolien considérant les nouvelles caractéristiques générales, soit un périmètre arrêté à 4 communes (Aboncourt, Grimonviller, Chef Haut et Repel) et une fourchette de puissance comprise entre 6 MWet 23,1MW.
AUTORISE le Président à présenter un nouveau projet de Zone de Développement de l'Eolien
AUTORISE le Président à signer tous documents découlant de cette décision.

VIII- VOTE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCERTATION SUR LA ZAC Sarrazinière

Le Vice-président en charge du développement économique expose que conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, il y a lieu de se prononcer sur les modalités d'engagement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté en vue de la création de la zone à vocation économique de « la Sarrazinière ».

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois dispose en effet d'une emprise foncière d'environ 27 ha sur les communes d'Allain et Bagneux (lieu-dit « La Sarrazinière ») sur laquelle il est prévu de longue date d'aménager une zone industrielle et artisanale.

Un premier dossier de création de ZAC avait déjà été déposé en 1999 mais celui-ci avait été invalidé, le District de l'époque n'ayant pas les compétences nécessaires. La Communauté de Communes avait donc commencé par aménager le secteur « En Prave » dans un premier temps. Celui-ci se trouvant quasiment achevé, la Communauté de communes a souhaité réactiver le dossier ZAC en lançant en 2007 une nouvelle procédure avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'un cabinet spécialisé « l'Atelier des Territoires ».

La Commission économique a avancé avec l'Atelier des Territoires sur les principes d'aménagement de la ZAC et il convient, dès à présent, d'engager la phase préalable à la création qui consiste à définir les objectifs poursuivis et à fixer les modalités de concertation avec la population, les associations locales et autres personnes concernées.

Sur les objectifs poursuivis par le projet de ZAC de « la Sarrazinière » :
L'aménagement du secteur de « la Sarrazinière » a pour objet l'implantation d'activités économiques.
Il s'agit de favoriser le développement économique local en créant une offre foncière adaptée à l'accueil d'entreprises artisanales ou industrielles de tailles moyennes.
La ZAC doit pouvoir, à terme, compléter l'offre foncière de la ZAE « En Prave » dont la capacité est désormais réduite (2 hectares disponibles), en créant des parcelles dont les superficies varient de 30 à 200 ares.
L'opération ZAC vise à encourager la création d'emplois durables sur le territoire de la Communauté de communes.

Sur les modalités de concertation :
Il est proposé que la concertation s'exerce comme suit durant l'élaboration du projet :
- Communication sur le projet à travers les outils dont dispose la Communauté de communes : journal intercommunal « Grains de Pays », site Internet…
- Exposition de panneaux présentant le projet ZAC dans les locaux de la Communauté de communes et des mairies d'Allain et Bagneux
- Ouverture d'un registre d'observation et de remarques à disposition du public au siège de la Communauté de communes
- Plaquettes de présentation du projet de ZAC
- Communication par voie de presse
- Une réunion publique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

DECIDE d'engager la procédure de création de la ZAC de « la Sarrazinière »
APPROUVE les objectifs et modalités de concertation tels que définis ci-avant
AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente décision
DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2010 pour lancer la procédure de la ZAC

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Vote pour la transformation du poste de rédacteur territorial en attaché territorial
Le départ en retraite de Mme MARTIN , secrétaire générale, sur un poste de rédacteur chef amène à reconsidérer l'organisation du pôle administration. Considérant le développement et la complexité des compétences tant sur le plan technique mais aussi juridique, financier, de la communauté de communes, il est proposé de supprimer le poste de rédacteur chef et d'ouvrir un poste d'attaché dans la filière administration en remplacement du poste de rédacteur chef.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
DECIDE la suppression du poste de rédacteur chef
DECIDE d'ouvrir un poste d'attaché territorial (catégorie A) sur la filière administration
AUTORISE l'inscription des lignes budgétaires nécessaires
AUTORISE le président à signer tous les documents découlant de cette décision

Le Président
C.DAYNAC